Gaétan Saint-Pierre
2009/01/01

Étymologie

Le phénomène des doublets

Curiosités étymologiques

Le phénomène du doublet lexical illustre de façon amusante certains aspects clés de l'évolution du français, comme les changements phonétiques, l'emprunt savant, la dérivation lexicale… en plus d'introduire quelques mots latins dans le vocabulaire. En voici quelques exemples…

On trouve, en français, deux catégories de mots provenant du latin : les **mots héréditaires**, issus du latin parlé et populaire, qui ont connu au cours des siècles une lente transformation, une importante usure phonétique ; et les **emprunts savants**, des mots pris tels quels dans le latin écrit et « adaptés » en français en ne modifiant généralement que leur finale. Souvent, les mots empruntés doublent des mots héréditaires **qui tirent leur origine du même mot latin**. Ainsi le mot *hôpital* (XII^{e}), emprunté au latin *hospitalis* – dont il « copie » la forme –, double le mot *hôtel* issu du même mot latin, mais dont l'usage est déjà attesté au moins un siècle plus tôt. De la même manière, *sacrement* (XII^{e}), calqué sur le latin *sacramentum*, vient doubler *serment* (IX^{e}). Ce sont des **doublets étymologiques**.

Entre deux chaises à la cathédrale

Si la parenté étymologique entre les mots *aigre* et *âcre*, *écouter* et *ausculter* ou *hôtel* et *hôpital* est facile à saisir, on ne peut en dire autant de tous les doublets. Ainsi, on peut légitimement se demander quel lien peut bien exister entre les mots *chaire*, *chaise* et *cathédrale*. Le lien, ici, c'est l'idée de « siège ». Le mot ***chaire*** (*chaiere,* XI^{e}) résulte de l'évolution du latin *cathedra* « siège à dossier », mot lui-même emprunté au grec *kathedra*. Quant à ***chaise*** (fin XIV^{e}), c'est tout simplement une variante dialectale de *chaire* ; de fait, les deux mots *chaire* et *chaise* ont longtemps désigné le même objet, soit un siège à dossier. Ce n'est qu'au début du XVII^{e} siècle que *chaise* supplante définitivement son concurrent et conserve de manière exclusive le sens de « siège ». Parallèlement, le mot *chaire* (à l'origine du mot anglais *chair*) se spécialise dans le sens de « siège honorifique d'un personnage important », puis dans celui de « tribune élevée de laquelle le prêtre s'adresse aux fidèles » (*monter en chaire*), et enfin, dans celui de « poste d'un professeur à l'université » (*une chaire de droit*). Quel rapport alors avec une cathédrale ? Ce rapport, c'est encore le « siège » ! Le nom féminin ***cathédrale*** (XVII^{e}, « église épiscopale ») vient de l'adjectif *cathédral* (fin XII^{e}), emprunté au latin médiéval *cathedralis* « relatif au siège de l'autorité épiscopale », dérivé de *cathedra* « siège ». La *cathédrale*, abréviation d'*église cathédrale* (comme *capitale* vient de *ville capitale*), c'est l'église « siège » de l'autorité de l'évêque. En somme, le mot latin *cathedra* a donné naissance à deux mots populaires, *chaire* et *chaise*, dans lesquels on a du mal à reconnaître le mot d'origine, et au mot savant *cathédrale*.

Gaine, vagin et vanille : histoire d'un ~~doublet~~ triplet

Le mot ***gaine*** (XIII^{e}) vient de l'évolution du latin ***vagina***, mot prononcé en [w], puis, sous l'influence du germanique, en [gw] et enfin en [g]. En latin, *vagina* signifie « fourreau d'une arme, étui », sens qu'on retrouve dans *gaine*[1] puis dans ses dérivés *dégainer* (« tirer une arme de son fourreau ») et *rengainer*… Mais il arrive aussi à l'occasion que le mot latin désigne par analogie le sexe féminin. Quant à ***vagin***, c'est un emprunt savant, fait au milieu du XVII^{e} siècle, au latin *vagina* sous la forme francisée *vagin*, mot qui désigne, par analogie et euphémisme, le conduit musculaire (« la gaine ») qui, chez la femme, s'étend de l'utérus à la vulve. *Gaine* (par voie populaire) et *vagin* (par voie savante) forment donc un doublet… auquel on pourrait

ajouter le mot *vanille*, de même origine, mais arrivé en français par un troisième chemin. ***Vanille*** (fin XVII^{e}) vient, en effet, de l'espagnol *vainilla* « petite gaine », diminutif de *vaina*, issu également du latin *vagina*. Le mot a d'abord désigné la gousse du vanillier, d'où le lien avec *gaine*.

Singulier sanglier !

Le sanglier, c'est ce porc sauvage au corps robuste qui vit dans les régions boisées. Contrairement au porc domestique, le sanglier vit seul, d'où son nom. Le mot ***sanglier*** (*sengler* fin XI^{e}, *senglier* milieu XII^{e} et *sanglier* fin XIII^{e}) est issu de l'évolution phonétique du latin *singularis (porcus)* « porc qui vit seul », de *singularis* « isolé, solitaire » et *porcus* « porc ». Non seulement le mot *singularis* a-t-il connu des transformations qui le rendent quasi méconnaissable dans *sanglier*, mais de plus l'adjectif est devenu nom et a, par le fait même, éliminé le nom *porcus*. *Porc sanglier* est encore employé au XVI^{e} siècle ; par la suite, on dit simplement *sanglier*. Quant à l'adjectif ***singulier*** (fin XIII^{e}), emprunt savant au latin *singularis*, il garde à peu près son sens d'origine dans *singulier* (opposé à *pluriel*) ou dans *combat singulier*…, mais il prend peu à peu le sens de « unique en son genre, différent des autres, original, étrange ». Fait singulier, le mot ***truie*** (XII^{e}) résulte également de l'élimination du nom *porcus* par l'adjectif qu'on lui accolait en latin dans *porcus troianus* « porc de Troie ». On aura compris que le mot *truie* nous vient d'une analogie plaisante entre la femelle du porc remplie de petits cochons et le cheval de Troie. *Porcus troianus*, transformé en *troia*, est devenu *truie* en français. Quant au mot *porcus*, bien qu'évincé par *sanglier* et par *truie*, il a tout de même eu, outre *porc*, plusieurs descendants, parmi lesquels *porcherie, porcin, porcelet* et *pourceau*.

1 Ce n'est que bien plus tard, vers 1910, que *gaine* désignera un sous-vêtement féminin. Retour

Gaétan Saint-Pierre

Professeur retraité du collège Ahuntsic